

DEVENEZ ACTEUR D'UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

Assurez la pérennité de votre exploitation en regroupant vos parcelles



Pourquoi et comment regrouper vos parcelles ?

Une étude réalisée en 2013 permet d'observer une forte dispersion des parcelles agricoles dans certains secteurs de la métropole rennaise. Ce morcellement occasionne certaines pratiques agricoles coûteuses, préjudiciables aux conditions de travail et peu compatibles avec la préservation de l'environnement.

Rennes Métropole et la Chambre d'agriculture souhaitent à travers la pratique des échanges parcellaires, mobiliser et impliquer les entreprises agricoles du territoire dans les projets de transitions énergétiques, écologiques et solidaires.

4 raisons de développer les échanges parcellaires agricoles

1 Améliorer la qualité d'usage des exploitations

2 Favoriser la pérennité des exploitations

3 Augmenter la surface de pâturage

4 Réduire l'impact environnemental des exploitations

Comment ça marche ?

Le principe est simple, Rennes Métropole et la Chambre d'agriculture proposent des mises en relations entre professionnels pour optimiser le regroupement de vos parcelles.

Un dispositif gagnant-gagnant avec tout l'accompagnement dont vous aurez besoin !

Objectifs

- > Établir une cartographie détaillée des exploitations du territoire.
- > Restructurer pour pérenniser les exploitations agricoles.
- > Poursuivre les discussions entre les agriculteurs et les partenaires publics sur les sujets de transition écologique.

Échanges parcellaires : on a tous à y gagner

Il y a un intérêt commun à regrouper les parcelles des exploitations tant pour l'agriculture que pour l'environnement et les collectivités.

Vos avantages

1 Améliorer vos rendements

2 Réduire vos coûts de production

3 Gagner du temps

En chiffres

700€ €

d'économie / an / agriculteur
Pour 10 hectares de champs échangé

8 ha 

de maïs à 10 km équivaut
1500 km/an – 67h de transport

À SAVOIR

Déjà 60 hectares de terres échangées dans le cadre d'une expérimentation à Cintré en 2019



Comment mettre en place ces échanges ?

En participant aux réunions d'information organisées par Rennes Métropole et la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine.

Ces temps d'échanges ont pour vocation de mettre en contact les exploitants dont les échanges parcellaires seraient les plus cohérents et intéressants. Un suivi personnalisé est prévu pour chaque agriculteur voulant réaliser des échanges parcellaires (conseil juridique, cadre réglementaire...).

Les modalités de l'échange

Cadrés par le code rural, les échanges parcellaires peuvent être temporaires (échanges en jouissance), sur le long terme (échanges de baux) ou définitifs (échanges en propriété).

À la différence du remembrement, les échanges parcellaires ne peuvent être contraints, c'est une démarche volontaire.

Qui contacter ?

Cyril GUÉRILLOT

Chambres d'agriculture de Bretagne (Service Territoire)

Tél : 02 23 48 27 20 / 06 86 40 37 83

Mail : cyril.guerillot@bretagne.chambagri.fr

Alexandre PÉAN

Rennes Métropole (Service Planification et Études Urbaines)

Tél : 02 99 86 61 86

Mail : a.pean@rennesmetropole.fr